

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2024_11

OBJET :

**CADRE DE VIE – COMMERCE –
ARTISANAT –
DEVELOPPEMENT DURABLE****ACQUISITION D'UNE
PARCELLE AUPRES DE
L'ASSOCIATION SYNDICALE
LIBRE DU LOTISSEMENT
LE GINKGO****RETROCESSION DE L'ALLEE
PAULETTE LOIRE ET DE LA
RUE PAULETTE LOIRE ET
CLASSEMENT DANS LE
DOMAINE PUBLIC****APPROBATION****Délibération du Conseil Municipal**Séance du 1^{er} février 2024 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 25 janvier 2024 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 02 février 2024.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses : Jean-Luc REYNARD, *conseiller municipal délégué*, Andrée RICCETTI, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Gaëtan REDEUILH, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Véronique MOUILLER

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
- Jean-Luc REYNARD - Andrée RICCETTI - Catherine ZAPPA - Vincent MOISSONNIER - Gaëtan REDEUILH	- Daniel CORRE - Brigitte MACAUDIERE - Bernard JACQUOLETTO - Bérenger CENTI - Catherine REMY-MENU

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

**CADRE DE VIE – COMMERCE – ARTISANAT –
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**ACQUISITION D'UNE PARCELLE AUPRES DE L'ASSOCIATION
SYNDICALE LIBRE DU LOTISSEMENT LE GINKGO
RETROCESSION DE L'ALLEE PAULETTE LOIRE ET DE LA RUE
PAULETTE LOIRE ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC
APPROBATION**

Daniel Corre, adjoint au maire en charge de la voirie, des réseaux et de la défense expose à l'assemblée :

Dans le cadre de son action de régularisation foncière, la Ville de Riorges procède à différentes actions de rétrocession puis de classement dans le domaine public, de voies ouvertes à la circulation.

Il a été convenu avec l'association syndicale du Lotissement Le Ginkgo que la voirie interne (Allée et Rue Paulette Loire) serait rétrocédée à la Ville de Riorges en vue de son classement dans le domaine public.

Le montant de la cession de la parcelle AC 561 a été fixé à 1,00€ (UN EURO).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à *l'unanimité* :

1°) approuve l'acquisition amiable de la parcelle AC 561 auprès de l'association syndicale libre du Lotissement Le Ginkgo pour un montant symbolique de 1€ ;

2°) autorise le maire à signer l'acte authentique et tout document relatif à sa bonne exécution qui sera passé en l'étude de Maître Riotte-Bertrand, notaire à RIORGES ;

3°) approuve le classement dans le domaine public de la parcelle AC 561.

Riorges, le 2 février 2024

La secrétaire de séance,
Véronique MOUILLER

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN